



# Déchets

Les sacs translucides  
arrivent sur notre territoire.  
**On vous explique !**

Moins de déchets,  
c'est dans notre intérêt !

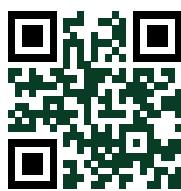


Beaumesnil Campagnolles Condé-en-Normandie Landelles-et-Coupiigny La Villette  
Le Mesnil-Robert Noues-de-Sienne Périgny Pontécoulant Pont-Bellanger  
Saint-Aubin-des-Bois Saint-Denis-de-Méré Sainte-Marie-Outre-l'Eau  
Souleuvre-en-Bocage Terres-de-Druance Valdallière Vire Normandie

Service Gestion des Déchets  
02 31 66 28 33  
contact.dechets@viraunoireau.fr

Retrouvez toutes les informations  
sur notre site internet

[www.viraunoireau.fr](http://www.viraunoireau.fr)



# ILS ARRIVENT !

Les sacs translucides vont vous être distribués dans votre commune.

Ils viendront remplacer les **sacs noirs qui ne seront plus collectés**.



2025  
samedi  
**3 mai**

**DERNIER**  
JOUR DE COLLECTE



2025  
lundi  
**5 mai**

**PREMIER**  
JOUR DE COLLECTE

## Sommaire

- Tous concernés
- Récupérer vos sacs
- Réduire le sac d'ordures ménagères
- Testez vos connaissances sur la redevance déchets

page 3  
page 4  
page 5  
page 6

## ■ TOUS CONCERNÉS



### INSCRIPTION OBLIGATOIRE AU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Propriétaire ou locataire, logement individuel ou collectif, en résidence principale ou secondaire, vous êtes concerné(s) !

Chaque foyer du territoire doit s'identifier auprès du service en complétant un **formulaire** nécessaire à la facturation de sa redevance déchets.



#### SITUATION 1 J'ai reçu mon formulaire par courrier

Je le retourne dans ma mairie ou à l'Intercom de la Vire au Noireau

OU Je l'envoie par mail à l'adresse : contact.dechets@vireaunoireau.fr

Je le donne le jour de retrait des sacs translucides

#### SITUATION 2 Je n'ai pas reçu mon formulaire

Nous vous invitons à vous rendre dans votre mairie pour vous procurer un formulaire vierge et nous le retourner sous les mêmes conditions que citées ci-dessus.  
Téléchargeable également sur notre site Internet [www.vireaunoireau.fr](http://www.vireaunoireau.fr) sur la page dédiée à la gestion des déchets.



#### Commerçant, artisan, professionnel sur notre territoire ?

On ne vous oublie pas !  
Le service Gestion des Déchets vous contactera sous peu pour traiter votre situation.

## RÉCUPÉRER VOS SACS



### COMMENT FAIRE ?

Je me présente en mairie pour récupérer :

Mes rouleaux de sacs translucides 30L pour les déchets ménagères



Mes rouleaux de sacs jaunes 50L pour les déchets recyclables



Mon sac cabas



& N'oubliez pas de rapporter votre formulaire d'adhésion si ce n'est pas déjà fait !



### LIEU ET DATE DE RÉCUPÉRATION AU DOS DE CE DOCUMENT

Les sacs translucides sont utilisables exclusivement sur l'année 2025.

De nouveaux rouleaux de sacs translucides seront distribués pour l'année 2026.

**Si je n'ai pas assez de sacs pour la fin d'année ?**

Vous pourrez venir chercher un rouleau supplémentaire dans votre mairie.

Cela vous permet de mieux appréhender votre consommation pour l'année 2026.

Les sacs achetés dans le commerce ne seront pas collectés. Seule l'Intercom de la Vire au Noireau, par le biais d'une distribution en mairie, peut vous fournir des rouleaux de sacs translucides pour la collecte des déchets.

**S'il me reste des sacs en fin d'année ?**

Félicitations pour votre bonne gestion des déchets !

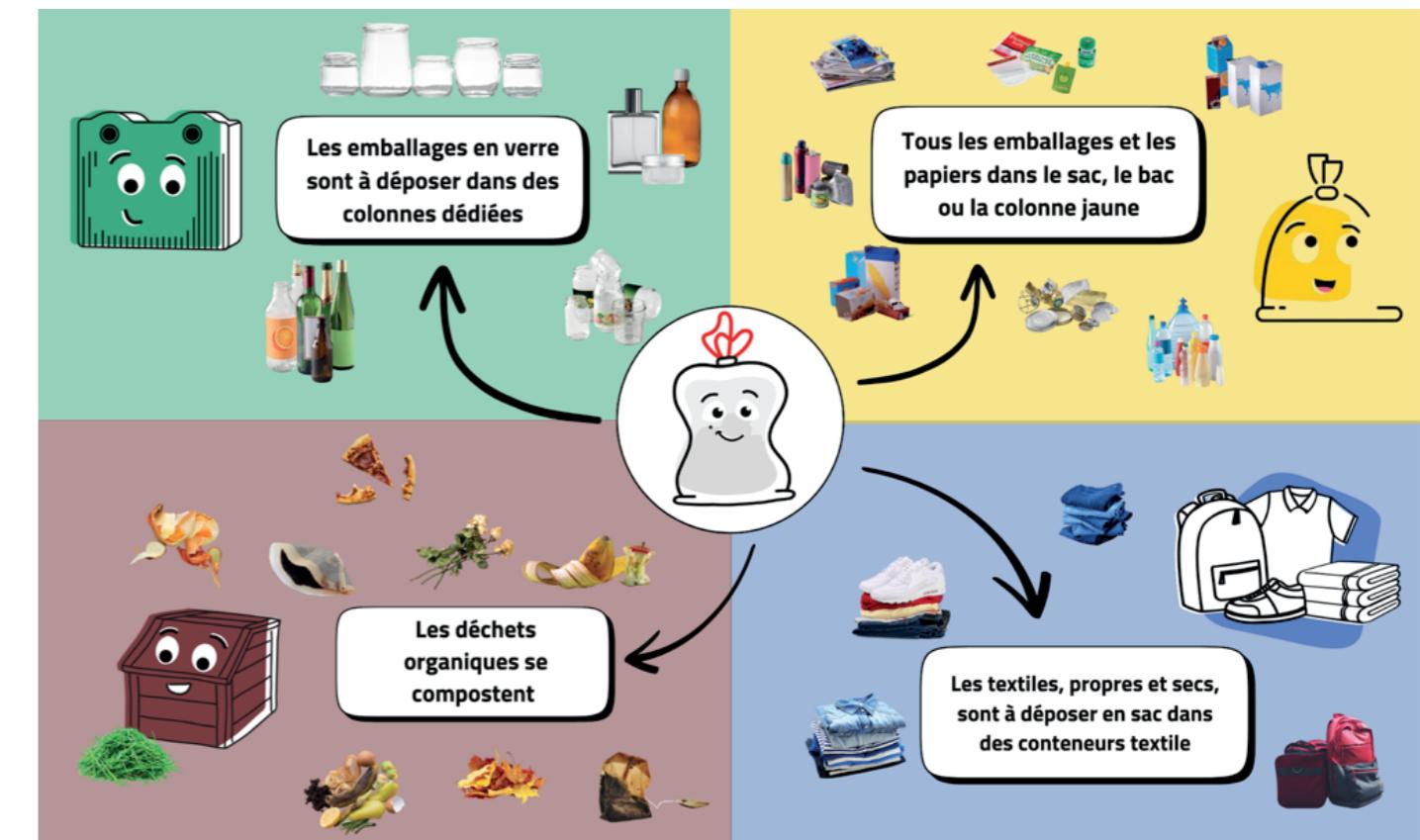
Les sacs distribués en 2025 vous permettent de mieux appréhender votre consommation pour l'année 2026.

Ils ne seront plus collectés après le 31 décembre 2025.

## RÉDUIRE LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



**Faites le plein de solutions pour réduire le sac d'ordures ménagères !**



Les produits d'hygiène (salle de bain) pourront être placés préalablement dans un petit sac opaque, lui-même déposé dans le sac translucide.

### Que se passe-t-il si le tri est mal fait à l'intérieur du sac ?

Votre sac ne sera pas ramassé, **un autocollant « REFUS DE COLLECTE »** sera apposé dessus pour confirmer qu'il n'a pas été oublié mais bien jugé non conforme.

### Que faire de mes déchets ?

Un doute ? Rendez-vous sur le site : [www.quefaideremesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)



**REFUS DE COLLECTE**  
pour l'une des raisons suivantes :

- Sac non conforme
- Erreur de tri dans le sac jaune
- Présence de déchets recyclables ou de déchets de déchetteries

# ■ TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LA REDEVANCE DÉCHETS

À vous de jouer ! Entourez les bonnes réponses

## QUESTION 1

Les sacs translucides 30L vont remplacer les sacs noirs ?

OUI    NON

Oui : En effet, les sacs noirs ne seront bientôt plus collectés. Ils seront remplacés par des sacs translucides.

## QUESTION 3

Les agents de collecte vont peser les sacs translucides et la facturation se fera au poids ?

OUI    NON

Non : Nous avons opté pour des sacs 30L pour réduire la production d'ordures ménagères et limiter le port de charge de nos agents. La facturation sera basée sur la dotation de rouleaux de sacs translucides.

## QUESTION 4

Les agents de collecte vont continuer à collecter mes sacs jaunes comme avant ?

OUI    NON

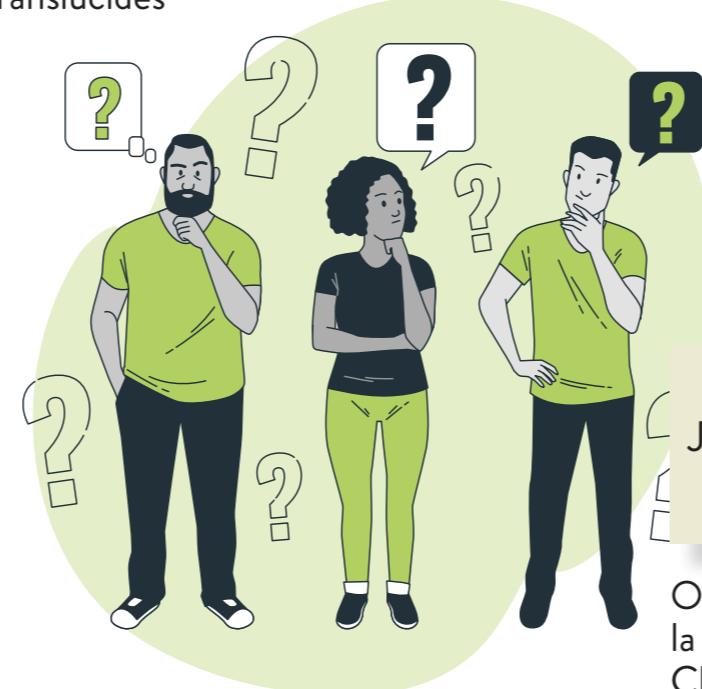
Oui : Il n'y a pas de changement sur la collecte des déchets recyclables. Gardons les bonnes habitudes (ou adoptions-les).

## QUESTION 2

On garde la collecte en porte-à-porte ?

OUI    NON

Oui : La collecte en porte-à-porte est maintenue. Les agents vont continuer de collecter vos sacs jaunes et vos futurs sacs translucides comme avant.



## QUESTION 5

Existe-t-il un changement sur ce que je dois déposer dans les sacs jaunes ?

OUI    NON

Non : Si vous avez un doute, équipez-vous d'un Mémo Tri, disponible dès à présent dans votre mairie ou via notre site Internet sur la page dédiée à la gestion des déchets.

## QUESTION 6

Aujourd'hui, je paie la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, demain, je paierai la redevance déchets en plus ?

OUI    NON

Non : La redevance déchets viendra en remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (présente sur la taxe foncière). Il n'y aura pas de cumul.

## QUESTION 7

Est-ce que le service comptabilise le nombre de sacs que je sors chaque semaine ?

OUI    NON

Non : Là encore, c'est le nombre de rouleaux de sacs retirés chaque année dans votre mairie qui comptera pour la facture. Peu importe que vous déposiez deux sacs une semaine et aucun la semaine suivante.

## QUESTION 8

Je vais recevoir la facture de ma production de déchets à partir de 2026 ?

OUI    NON

Oui : En 2026, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimée de la taxe foncière à destination des propriétaires (refacturée ou non aux locataires). Chaque producteur de déchets recevra directement sa facture.

## QUESTION 9

J'ai un logement vacant, dois-je me sentir concerné par cette redevance déchets ?

OUI    NON

Oui : Par défaut, tout logement est réputé être occupé. Vous avez l'obligation de vous faire connaître auprès du service pour traiter de votre situation.

## QUESTION 10

J'ai une maison secondaire et je viens passer quelques jours, de temps à autre, sur le territoire. Suis-je concerné(e) ?

OUI    NON

Oui : Les résidences secondaires, les locations saisonnières, les terrains équipés de mobil-home, chalet ou caravane devront s'acquitter de la redevance déchets même si leur occupation est temporaire ou occasionnelle. Vous devrez adhérer au service et vous rendre dans votre mairie pour retirer un ou plusieurs rouleaux de sacs translucides.

VOTRE SCORE :

/10

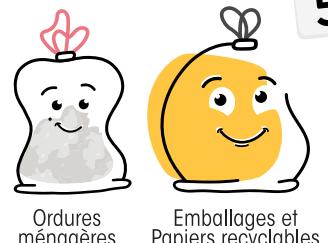
VENEZ RÉCUPÉRER VOS SACS TRANSLUCIDES  
DISPONIBLES DANS VOTRE MAIRIE  
**À PARTIR DU 31 MARS 2025**



## CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS

A PARTIR DU  
lundi  
**5 mai**

	Lun.	Mar.	Mer.
VASSY	soir		soir
SAINT-GERMAIN-DU-CRIOULT	soir		



Sortir les sacs pour 19h  
le jour de la collecte

## HORAIRES D'OUVERTURE DES 2 DÉCHÈTERIES GÉRÉES PAR LE SIRTOM

Accessibles à l'ensemble des habitants des communes de Condé-en-Normandie, Terres-de-Druance, Valdallière, La Villette, Périgny, Pontécoulant et Saint-Denis-de-Méré

<b>PIERRES</b>	LUNDI	13h50-17h45
	MARDI	Fermée
	MERCREDI	Fermée
	JEUDI	Fermée
	VENDREDI	9h-11h45   13h50-17h45
	SAMEDI	9h-11h45   13h50-17h45

Lieu-dit Le Moulin 14410 VALDALLIERE

<b>CONDÉ-SUR-NOIREAU</b>	LUNDI	9h-11h45   13h50-17h45
	MARDI	Fermée
	MERCREDI	9h-11h45   13h50-17h45
	JEUDI	9h-11h45   13h50-17h45
	VENDREDI	9h-11h45   13h50-17h45
	SAMEDI	9h-11h45   13h50-17h45

**Rue Guillaume le Conquérant ZA Charles Tellier  
14410 CONDÉ-EN-NORMANDIE**

ERRATUM

Le SIRTOM assure la collecte de vos déchets.  
Une question ?

02 33 62 21 00

[contact@sirtom-flers-conde.fr](mailto:contact@sirtom-flers-conde.fr)



Financé par

